23me Année — N° 5454 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Vendredi 28 Mars 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 f.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, 27 MARS.

BOURSE DE PARIS DU 27 MARS

Cours à terme de 1 h. 16, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. .	81 55 .[.	81 45 .[.
Rente 3 0/0.	78 65 .[.	78 525 [.
Rente 5 0/0.	113 95 .[.	113 90 .[.
Italien 5 0/0.	78 30	78 175 [.
Turc 5 0/0	11 95	11 85
Act. Nord d'Espagne .	278 75	278 75
Act. Gaz.	1295 00	1287 50
Act. B. de Paris P.-B.	730 00	728 75
Act. Mob. Français. .	000 00	477 50
Act. Lombards . . .	160 00	158 75
Act. Autrichiens. . .	555 00	553 75
Act. Mob. Espagnol. .	855 00	855 00
Act. Suez	730 00	731 25
Act. Banque Ottom. .	493 75	482 50
Oblig. Egypt. uni . .	233 75	236 25
Act. Fon. France. . .	748 75	747 50
Florin d'Autriche . .	67 15/16	67 65
Act. Saragosse. . . .	361 25	363 75
Emp. Russe 1877. . .	89 3/16	89 15
Délégations Suez. . .	630 00	633 75
Florin Hongrois . . .	75 1/4	75 10
Espagne extérieur . .	» »	13 9/16
Consolidés	» »	97 0/0

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 1 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 276, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	27 MARS	26 MARS
3 0/0	78 60 ./.	78 60 ./.
3 0/0 amortissable . .	81 50 ./.	81 45 ./.
4 1/2 0/0.	109 50	109 35
Emprunts 5 0/0. . .	113 80 ./.	113 85 ./.

Service particulier	27 MARS	26 MARS
Act. Banque de France.	3030 00	3035 00
» Société générale. .	495 00	495 00
» Créd. f. de France.	750 00	747 00
» Chemin autrichien.	555 00	553 00
» Lyon.	1150 00	1148 00
» Est	710 00	715 00
» Ouest	780 00	778 00
» Nord.	1442 00	1442 00
» Midi	865 00	866 00
» Suez	732 00	731 00
% Péruvien . . .	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	495 00	492 00
Londres court. . . .	25 29 00	25 29 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	476 00	477 00
Turc	11 92	11 85

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 27 mars.

Change sur Londres, 4,85 »»; change sur Paris, 5,16 25; 100.

Café good fair, (la livre) 13 1/4, 13 1/2.

Café good Cargoes, (la livre) 13 3/4, 14 »/».

Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 27 mars.

Ventes 3,000 b. Marché hanssant.
Low-Orléans 70 à 71.

Liverpool, 27 mars.

Pleinement 12,000 b. Livrable, haussant.

New-York, 27 mars.

New-York, 10 1/8.
Recettes 42,000 b.
New-Orléans low middling 73 »/».
Savannah » » 72 »/».

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat nommera aujourd'hui la commission chargée d'examiner la proposition de M. Peyrat, pour laquelle l'urgence a été demandée et votée mardi. D'après les comptes-rendus des réunions tenues par les groupes du Sénat, il y a scission sur le retour à Paris dans la majorité sénatoriale. Le centre gauche se refuse à quitter Versailles, la gauche, au contraire, se montre docile à l'appel de la Chambre : la composition de la commission et la discussion qui aura lieu dans les bureaux nous permettront de préjuger le vote du Sénat.

En attendant, il est hors de doute que le centre gauche ne veut pas de Paris : il en a peur ; il a peur des émeutes. Cédera-t-il ? Nul ne le sait encore, mais c'est sur cette question du retour à Paris que l'on verra s'il est possible de compter vraiment sur l'énergie des modérés de la Chambre haute. S'ils courbent la tête devant la volonté de la Chambre, ils signent leur abdication et permettront à la majorité de la Chambre de n'avoir plus à s'inquiéter des velléités d'opposition du Sénat.

Si le ministère se range du côté du centre gauche, ce groupe tiendra bon ; mais le cabinet osera-t-il faire tête à la Chambre ? Il est permis d'en douter. Si, sur cette question, on veut voir un journal dans l'embarras, il faut lire le premier article du *Journal des Débats* d'hier matin. Examinant la question du retour des Chambres à Paris et rapportant, en les résumant, les diverses raisons qu'on a fait valoir pour ou contre la mesure dans la réunion du centre gauche, le journal « non officieux » de M. le ministre des finances ne prend pas parti. Sous prétexte que « la question est de celles qui peuvent diviser les meilleurs esprits, il ne se prononce pas. Avec cette prudence, il est sûr de n'être pas parmi les vaincus, et au *Journal des Débats*, comme le note malignement le *Français*, ce point n'est pas sans importance.

Nous reproduisons plus loin, à titre de document, l'étrange lettre de M. Lepère à Mgr l'évêque de Grenoble, lettre insérée hier matin par le *Journal officiel*. Ce prélat avait protesté, en termes très-dignes, contre les projets que le gouvernement prépare pour détruire la liberté de l'enseignement et celle des congrégations religieuses. M. Lepère — comme on pourra s'en assurer — n'a trouvé aucun argument sérieux à opposer à ces protestations plus que justes. Toute sa réponse roule sur une fausse interprétation du Concordat. M. Lepère affirme que le Concordat ne garantit en France que le libre exercice de la religion catholique et la publicité de son culte. Il suffit de lire le Concordat pour voir que ce dernier en garantissant à l'Eglise « *le libre exercice de son culte,* » garantissait, par là même aux catholiques *la liberté des congrégations dans la limite du droit nouveau* promulgué en 1790. Or, si ce droit ne reconnaissait plus les congrégations comme des entités civiles protégées par les lois, il ne leur refusait nullement l'existence à titre d'associations libres.

C'est ce que paraît ignorer M. le ministre de l'intérieur. Tous les journaux conservateurs retorquent hier soir les prétentions de M. Lepère, avec une supériorité d'argumentation et de raison qui mettra le ministre et ses amis dans une véritable gêne. L'*Univers* soutient que M. Lepère devait déférer le mandement au Conseil d'Etat et n'avait aucune qualité pour répondre. En répondant, « il a commis lui-même un abus de pouvoir. » Au reste, le pétionnement des catholiques s'étend chaque jour, et tous les évêques protestent contre les projets de M. Ferry.

Une nouvelle tentative d'assassinat vient d'avoir lieu à Saint-Pétersbourg, par ordre des nihilistes. Le 25 mars, à une heure de l'après-midi, un individu à cheval a tiré un coup de pistolet sur le général Drentelen, chef de la gendarmerie, sur le quai de la Néva. Le général n'a pas été atteint, et l'auteur de l'attentat a pris la fuite, avant qu'on ait pu l'arrêter.

D'après les derniers détails qui nous sont fournis dans un supplément du *Messager officiel russe*, le général Drentrelen passait en voiture le long du jardin d'été pour se rendre à la séance du conseil des ministres, lorsqu'un jeune homme à cheval le rejoignit et lui tira un coup de révolver. La balle traversa les glaces des deux portiéres de la voiture, mais sans atteindre le général. Celui-ci donna l'ordre à son cocher de poursuivre l'auteur de l'attentat; mais le fugitif avait déjà pris une avance considérable; puis soudain avait mis rapidement pied à terre, laissant là son cheval, pour se jeter dans un droschki. Bientôt il disparut.

Les journaux de Saint-Pétersbourg commentent avec indignation ce nouvel attentat commis contre le chef de la police. L'impression est universelle.

On s'entretient également d'un télégramme de Kharkof, annonçant l'arrestation d'un individu qui a avoué avoir pris part à l'assassinat du prince Krapotkine. L'embarras de l'autorité est extrême devant tant d'ennemis invisibles. Diverses informations transmises des provinces constatent que les meurtriers politiques se multiplient en Russie.

Le dernier ajouté à la longue liste de ces attentats est celui d'un espion du gouvernement, assassiné dans un hôtel de Moscou. Lorsqu'on a trouvé le corps, il portait, planté dans la poitrine, le fatal cartel d'usage : « Traître. Exécuté par ordre des autorités révolutionnaires. »

En revanche, on signale une détente du côté de la Pologne. Une commission vient d'être nommée à Varsovie pour étudier l'opportunité d'accorder aux populations des villes de Pologne une part active dans l'administration des affaires municipales de leurs cités respectives.

M. le ministre des cultes, Lepère, vient d'adresser à Mgr l'évêque de Grenoble une lettre que nous publions plus loin. Mgr Fava avait signalé à ses diocésains les attaques dont les congrégations religieuses sont l'objet. Le mandement du vénérable évêque établissait avec autant de mesure que de fermeté les droits des congrégations. Les vues exposées par l'évêque de Grenoble sont celles que l'épiscopat français a exposées sous tous les gouvernements.

M. Lepère a répondu. Nous examinerons les thèses du ministre de l'intérieur et des cultes. Dès maintenant, tous les bons citoyens seront affligés et effrayés de voir se produire un conflit entre le gouvernement et l'épiscopat. La responsabilité de ce conflit, dit le *Français*, pèse tout entière sur le cabinet, qui n'a pas su résister aux exigences de la démagogie radicale. N'était-ce donc pas assez pour le nouveau gouvernement que d'avoir à conjurer une crise matérielle tous les jours plus grave ? Il provoque une crise d'un caractère plus redoutable encore.

La paix religieuse avait été maintenue par les efforts des gouvernements successifs ; une trêve conclue au début du siècle, souvent renouvelée, préservait notre pays de ces querelles si funestes qui intéressent et inquiètent les consciences. Cette paix est troublée, cette trêve dénoncée. C'est là ce que M. Thiers redoutait comme le plus terrible des malheurs qui pussent frapper notre pays. Dans l'admirable discours prononcé par lui à Versailles le 22 juillet 1872, le premier président de la République disait : « La plus grande » faute qu'un gouvernement puisse » commettre, c'est de toucher aux » questions religieuses.... Affliger en » quelque nombre que ce soit les cons- » ciences religieuses est une faute » qu'un gouvernement n'a pas le droit » de commettre. » Ce n'est pas sans un véritable effroi que nous voyons le ministère, oubliant ces conseils si graves de M. Thiers, précipiter le pays dans une lutte où il n'aurait dû à aucun prix le laisser s'engager.

Le coup de la Conversion.

Nous trouvons dans la *Gazette des Tribunaux*, l'article suivant, que nous nous empressons de reproduire. La *Gazette* y expose avec une clarté remarquable l'affaire de la conversion et le rôle équivoque que M. Léon Say, ministre des finances, y a joué :

A la séance de samedi, M. le ministre des finances, dans le discours qu'il a prononcé, en réponse à la demande d'enquête déposée par M. Lenglé sur les causes des fluctuations du marché financier entre le 22 et le 27 février, a cherché à rejeter sur le syndic des agents de change une grande part de responsabilité.

Dans des questions de la nature de celle que discutait samedi la Chambre des députés, il importe que les responsabilités ne soient pas déplacées.

Quel reproche M. le ministre pourrait-il donc adresser au syndic ? Pour le syndic, tout se résume en une question de dix minutes. Le jeudi 27 février, le syndic est arrivé à la Bourse à midi quarante minutes : suivant M. le ministre, il aurait dû y arriver à midi trente minutes.

Quelle a pu être la conséquence que ce retard de dix minutes a entraînée ? C'est que la hausse que devait produire la déclaration, transmise au syndic par le ministre, a été retardée de dix minutes.

Mais ce retard n'a été pour rien dans la panique qui s'était répandue depuis le samedi précédent parmi les porteurs de rentes 5 pour 100. Pendant cinq jours tout le monde avait cru que la conversion allait être faite à très bref délai ; et M. le ministre avait, pendant cinq jours, laissé le marché financier sous le coup de cette panique.

M. le ministre n'a pas compris le danger qu'il y avait à ce que le gouvernement gardât le silence pendant cinq jours. Mais il fait un grief au syndic d'un retard de dix minutes le sixième jour !

D'ailleurs, le syndic ne pouvait pas supposer que le ministre n'avait pas envoyé une communication officielle à l'agent du gouvernement à la Bourse, c'est-à-dire au commissaire spécial, qui a seul qualité pour apposer des affiches dans la Bourse.

Qu'est-ce d'ailleurs qu'une communication officieuse, faite verbalement au syndic? Est-ce ainsi qu'un ministre des finances doit faire connaître les déclarations du gouvernement ?

Mais on ne saurait trop le répéter, la question n'est pas là. Il ne s'agit pas de savoir si le syndic est arrivé le jeudi à la Bourse dix minutes plus tôt ou dix minutes plus tard. C'est le délai de cinq jours que le ministre a laissé écouler avant de prendre un parti et de faire connaître la pensée du gouvernement qui a été la cause de la panique des rentiers.

Cette incertitude cette inaction et ce silence doivent être sérieusement reprochés au ministre. Le vote de samedi ne le décharge pas de la responsabilité qu'il a encourue, et que le public, qui ne s'y trompera pas, ne fera pas porter sur le syndic de la compagnie des agents de change.

Nous ne croyons point le syndic, qui s'est exclusivement préoccupé de renseigner MM. de Rothschild et Pereire, indemne d'une lourde responsabilité, mais celle-ci ne diminue en rien la portée des attaques formulées contre la politique financière et le silence moins opportun qu'opportuniste de M. Léon Say.

Nous lisons dans l'*Ordre* :

On affirme que M. Moreau, le syndic des agents de change, va se retirer ; — et se retirer sans phrase, — courbant ainsi la tête sous le blâme de M. Léon Say et convaincu par M. Léon Say d'avoir étourdiment, et dix-sept minutes trop tôt, porté la grande nouvelle à M. de Rothschild, pour lequel d'ailleurs tout le monde sait bien que M. Léon Say, son intime ami, n'a point de secret. — On n'a plus de courage d'en rire.

La situation

Un journal de Marseille, la *Gazette du Midi*, publie cette très-intéressante lettre de son correspondant de Paris :

On commençait à s'émouvoir, en France, du rôle effacé que les conservateurs semblaient avoir adopté au Sénat depuis les élections du 5 janvier. Le silence gardé par la droite a été même interprété comme une sorte d'abdication. Il y a dans ce jugement autant d'injustice que de précipitation. Les conservateurs ne sont pas découragés, ils n'abdiquent pas. Ils se recueillent.

Ne fallait-il pas savoir, en effet, voir la direction que la nouvelle majorité sénatoriale allait suivre ? Ne fallait pas prendre le vent ? La politique d'inspiration est souvent une politique d'imprudence. Les conservateurs de la Chambre haute attendaient, avant de se remettre en route, que les républicains leur eussent fourni une occasion. Ils savaient, du reste, ne pas attendre longtemps.

Deux réunions des sénateurs de droite ont eu lieu, hier, rue de Mirosmesnil. La première à trois heures, avait pour but de prendre une décision relativement à l'opportunité d'une interpellation sur l'affichage de l'ordre du jour de flétrissure. Tous les groupes de la droite étant inégalement représentés, il fut convenu que l'on se réunirait de nouveau dans la soirée pour résoudre non-seulement cette question particulière mais aussi pour arrêter une ligne de conduite politique générale. Dans cette seconde réunion, à laquelle assistaient les membres des bureaux des trois groupes conservateurs, il a été pris une importante résolution dont je vous donne la primeur

Relativement au vote inconstitutionnel, illégal, anti-juridique, de l'ordre du jour Rameau, on écartera toute espèce de débat, afin d'éviter les questions de personne; mais on reprendra plus vigoureusement que jamais la lutte sur les questions de principe.

Comme première étape, on s'est donné rendez-vous pour la discussion des projets illibéraux de M. Jules Ferry que MM. le duc de Broglie, Baragnon et Oscar de Vallée combattront à la tribune non-seulement dans son l'ensemble, mais article par article.

La rentrée en scène des grands orateurs du parti conservateur pourrait amener un incident qui n'étonnera pas les hommes intelligents et prévoyants, mais qui sera pour la majorité radicale de la Chambre des députés une surprise méritée : la dissolution.

Je vous ai déjà dit qu'il se produisait au Sénat un mouvement souterrain, latent, parmi les républicains modérés, dans le but de constituer un groupe disposant de la majorité. Ce groupe arborerait ce drapeau : travailler à maintenir la république conservatrice, et combattre énergiquement la république démagogique.

Le leader de ce groupe, je vous l'ai nommé, c'est M. Dufaure,

M. d'Audiffret-Pasquiet ne semble pas éloigné, lui aussi, d'entrer dans cette combinaison.

Quand viendra à la Chambre haute la discussion des projets Ferry, il faut donc s'attendre — quelles que soient les interventions et les intrigues de la dernière heure, comme à l'occasion de l'amnistie, — à ce que MM. Dufaure et d'Audiffret-Pasquier, qui sont l'un et l'autre catholiques pratiquants, montent à la tribune et se joignent aux droites afin de combattre les idées anti-religieuses du nouveau ministre de l'instruction publique, ainsi que firent, en leur temps, quoiqu'ils fussent de l'opposition, les Guizot et les Thiers.

Au lendemain du vote de l'ordre du jour Rameau, je vous avais affirmé que M. Waddington, malgré l'espèce de victoire remportée par le ministère, persistait dans ses idées de démission, et que le président de la République avait fait appel à M. Gambetta, lequel avait refusé de se charger de constituer un cabinet.

Les journaux officieux de la majorité, reprenant depuis cinq ou six jours ma nouvelle, sont entrés dans les détails les plus intimes, et d'ailleurs les plus véridiques sur ces pourparlers.

Or, ce matin, deux officieux gambettistes, le *Rappel* et la *République française*, démentent la chose.

Et ce qui prouve que ce démenti est une pure manœuvre, c'est que le *Rappel* précisément, avant-hier, donnait dans ses « coulisses de Versailles » les détails les plus circonstanciés sur l'entrevue du président de la Chambre et de M. Jules Grévy, détails fournis, tout le monde parlementaire le sait, par M. Lockroy.

Je maintiens donc plus fermement que jamais mes premiers renseignements; et j'ajoute aujourd'hui, à propos du général Gresley, que, s'il a offert sa démission, ce n'est point qu'il fût dégoûté du pouvoir par les attaques de la presse, comme le prétendent les officieux, mais parce qu'il est très-ému de l'impression qu'a produite dans l'armée sa conduite relativement aux archives secrètes du ministère de la guerre. Tous les gouvernements avaient jusqu'à ce jour respecté ces archives et n'avaient pas osé les livrer à la curiosité des partis, pas même les Trochu et les Jules Favre, tandis que lui, l'ancien chef d'état-major du ministre fletri de Rochebouët, n'a eu aucun scrupule.

P.-S. On a annoncé le dépôt imminent, par M. Le Royer, d'un projet de loi sur la réorganisation de la magistrature. J'apprends que ledit projet — dont je vous ai fait connaître récemment les principales bases, — d'après l'avis du conseil des ministres, ne sortira pas des cartons avant que le nouveau conseil d'Etat ait pu l'étudier.

A. V.

Le *Journal Officiel* d'hier, qui ne nous est arrivé qu'aujourd'hui, contenait la lettre suivante adressée à Mgr l'évêque de Grenoble par le ministre de l'Intérieur et des Cultes :

Paris, le 25 mars 1879.

Monseigneur,

J'ai lu avec regret plusieurs passages de la lettre circulaire que vous avez adressée le 15 mars au clergé et aux fidèles de votre diocèse.

Faisant allusion au gouvernement et à la représentation nationale, Votre Grandeur s'exprime ainsi :

« Sachant que les congrégations religieu- » forment l'avant-garde de l'armée catho- » lique, ils essayent de la disperser et de la détruire. Ils disent qu'ils laisseront en paix le clergé séculier, qu'ils n'en veulent pas à la religion : ne le croyez pas. Ils se proposent de diviser pour régner. Après avoir proscrit les Jésuites, ils proscriront les autres religieux, puis viendra le tour du clergé. »

Il m'est pénible, monseigneur, de voir méconnaître et censurer, dans une lettre revêtue de votre seing épiscopal, les sentiments des pouvoirs publics à l'égard du clergé séculier et national. Sa cause, Votre Grandeur ne l'ignore pas, ne saurait se confondre avec celle des congrégations religieuses non reconnues; les membres de ce clergé savent quels efforts sont faits par le gouvernement de la République pour faciliter leur ministère en érigeant chaque année des succursales et des vicariats nouveaux, et pour améliorer leur situation en décrétant des allocations budgétaires qui ont déjà profité à plusieurs milliers de desservants. Les prélats que le gouvernement a choisis pour administrer les diocèses ne sauraient, sans injustice, méconnaître les sentiments que ces faits révèlent ou en contester la sincérité.

Mon attention, monseigneur, a été également appelée sur un autre passage de votre lettre circulaire, dans lequel vous mettez en doute l'autorité des lois qui toucheraient à des intérêts religieux, sans avoir revêtu la forme concordataire. Vous vous exprimez ainsi à l'égard de ces lois qui occupent une place importante dans la législation de notre pays :

« On parle et l'on discute à perte de vue » sur des lois faites en dehors des concor- » dats. Evidemment, ces lois sont nulles et » ne sauraient obliger l'Eglise, puisqu'elles » ne les a pas signées. Pour ne pas troubler

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 28 MARS.

— 10 —

IMMOLATION

PREMIÈRE PARTIE

— Ecoute-moi, mon garçon, et calme-toi, reprit le jardinier qui, malgré son mécontentement, éprouvait un reste de pitié pour sa victime : d'abord je n'ai rien autorisé du tout; tu as fait la cour à ma fille, c'était ton droit de lui plaire; je connais sa sagesse et son honnêteté; j'ai laissé faire, voilà tout. Mais depuis il a coulé bien de l'eau sous le pont qui n'a pas fait marcher ton moulin, comme dit le proverbe. Tu oublies que pour te faire un remplaçant t'as emprunté une grosse somme qui n'est pas encore payée; on ne prend pas femme, vois-tu, quand on a des dettes, — ne t'emporte pas.

Effectivement, Ambroise, irrité de la mauvaise foi de son futur beau-père, indiquait par des mouvements de dénégation la souffrance de son âme.

— C'est à moi, mon garçon, d'avoir de la raison pour deux. Attends donc quelques couples d'années, que tu voies clair à ta besogne, et alors nous en reparlerons. Tu comprends bien que je ne prends pas d'engagement.

La colère déborda chez Ambroise :

— Je n'attendrai pas, cria-t-il, suffoqué par la jalousie, et ne voyant dans les observations du père Mériot qu'un refus détourné; j'épouserai Rose, c'est dit.

Cette imprudente bravade porta le dernier coup à la volonté encore légèrement chancelante du jardinier.

— Tu l'épouseras donc de force dit-il, avec un calme désespérant, car moi je n'y consentirai jamais.

Benoît considérait cette scène avec une joie cruelle. Il comprenait tout ce que sa présence ajoutait d'irritant au désespoir d'Ambroise : car il était arrivé à propos pour détruire les prétentions de ce garçon et pour délivrer Rose d'un misérable avenir.

Ambroise devinait en partie la satisfaction de son rival et cette vue le mettait dans un état difficile à décrire. Plus son attachement était franc et sincère, plus il frémissait à la pensée que sa Rose bien-aimée resterait exposée aux visites de ce libertin. Il ne songeait à l'épouser si vite que pour la soustraire au danger, pour épargner à cette plante délicate et chérie le souffle impur même d'un propos. Et c'était le père de cette jeune fille qui se refusait à la sauver.

La tête d'Ambroise était en feu; il aurait voulu chercher querelle à son rival, mais Benoît ne lui fournissait aucun prétexte; il restait impassible et comme indifférent au débat. Ah ! si cet homme n'eût pas été là, si le pauvre Ambroise avait été libre de suivre les mouvements de son cœur; il se serait jeté à genoux devant l'inflexible vieillard, il l'aurait prié en l'appelant son père, en versant à ses pieds les amères larmes qui l'étouffaient; car ce n'est ni honteux, ni lâche de pleurer pour le premier et le meilleur des biens de ce monde, un cœur tout à nous.

Mais en présence de Benoît, Ambroise ne pouvait ni ne voulait s'abaisser; il continua donc à discuter, à quereller, à gronder, à s'emporter, il devint réellement fou et dit grossièrement au jardinier que s'il croyait donner sa fille à un de ceux de la ville, ceux-là ne la prendraient pas, et que ce qu'ils en faisaient de rôder autour des fillettes, c'était histoire de rire, de s'en amuser et de les planter là. Benoît, jusqu'alors parfaitement calme, se leva violemment, et regardant Ambroise avec hauteur : — Vous en avez menti, lui dit-il, et vous êtes un misérable.

Le jeune ouvrier ne demandait qu'une occasion de faire éclater son désespoir et de se venger sur quelqu'un. Aveuglé par la rage, il bondit, il s'élança les poings fermés sur Benoît qu'il allait terrasser, si le père Mériot, encore vert pour son âge, ne se fût précipité au devant de lui. Malheureusement l'élan d'Ambroise était pris, et ce fut le père de Rose qui reçut en plein visage un des coups destinés à l'étranger. Le jardinier tomba sur une chaise en seignant du nez et de la bouche.

Benoît courut à lui, ému à la vue du sang. Il s'empara d'une serviette qui était sur la table, et la mouillant dans un seau d'eau fraîche, il se mit à lui baigner le visage. Le vieillard n'était point blessé, mais seulement étourdi. Au bout d'un quart d'heure il se trouva remis; après avoir remercié Benoît de ses services, il chercha des yeux l'infortuné qui l'avait involontairement frappé :

— Sortez, lui dit-il avec une froide colère.

Ambroise était pâle et tremblant. Son irritation n'existait plus, elle avait fait place à une immense douleur; il voulut s'avancer pour demander grâce. Alors, le vieillard se leva encore saignant, encore étourdi et les yeux brillants de haine et de rancune :

— Sortez, redit-il, ou je vous jette dehors.

Il n'y avait pas à lutter contre un ordre si énergique. Ambroise dévoré de chagrin, quitta la maison avec la déchirante pensée qu'il n'y rentrerait pas.

Benoît resta plus d'une heure auprès du père Mériot qui exhalait son humeur :

— Ma fille ! jamais il ne l'aura, répétait-il sans cesse, j'aimerais mieux la voir mourir; avec un garnement de ce caractère, elle serait trop malheureuse.

De tels propos étaient pour l'oreille de Benoît une délicieuse musique. Il n'y avait plus d'obstacle entre lui et sa victime : il partit, criant victoire.

Et Rose revenait de Saint-Martin enchantée de sa journée. Elle pressentait de bonnes nouvelles, son cœur était plein de pensées tendres et de chères espérances. Elle se reprochait les craintes de la veille. Son père était bon, il l'aimait, pourquoi s'opposerait-il à ses plus ardents désirs?

Comme l'oiseau chante parce qu'il voit le soleil, comme la fleur s'ouvre lorsque vient le printemps, ainsi chantait et s'épanouissait l'âme de Rose en regardant son avenir rayonnant de félicité. Elle fut surprise de ne pas rencontrer Ambroise sur sa route, il lui semblait qu'il devait lui apporter la bonne nouvelle... Mais sans doute, il l'attend chez son père, et c'est au milieu de ses affections passées, si fortes et si puissantes dans son cœur filial, qu'elle va en adopter une nouvelle qui les égalera, qui les surpassera peut-être.

Bientôt elle aperçoit l'humble toit de chaume sous lequel elle abrite si heureusement sa vie. L'échangerait-elle contre une riche demeure ? Y a-t-il quelque chose au monde qui vaille pour elle ce petit coin de terre ? Oh ! mon Dieu ! vous qui voyiez la simplicité des goûts, des désirs, des pensées, de cette chère enfant, la force et la pureté de l'attachement qu'elle avait avoué à Ambroise, vous savez qu'elle ne vous demanda dans l'émotion qu'elle ressentit au moment d'entrer dans sa chaumière qu'une vie de travail et d'oubli..

Nous ne reprendrons pas le récit qui lui fut fait des événements de la journée. Ils vinrent cruellement effacer dans le cœur de Rose les rêves dont elle s'était bercée. Le père Mériot gardait sa colère ; ses paroles portaient l'empreinte d'une grande exagération ; et pour frapper davantage l'imagination de sa fille qu'il s'attendait à trouver rebelle, il s'était mis un linge à la tête, sous le prétexte des coups reçus, et n'avait qu'imparfaitement effacé les traces du sang qu'il avait répandu.

Quand à la bonne femme Mériot qui ne s'occupait dans la maison que des soins du ménage, elle remuait comme à l'ordinaire, beaucoup plus soucieuse des apprêts du souper que de la douleur qui allait atteindre sa fille et creuser dans son âme une inguérissable plaie.

Le jardinier termina son récit, — qu'il étendit complaisamment par la défense la plus expresse à Rose de revoir *ce mauvais garnement*, — et l'âme de la jeune fille versa intérieurement des larmes : elle connaissait le caractère entier de son père, elle comprenait que son avenir était brisé et son bonheur détruit sans retour.

La pauvre enfant ne se rendait pas compte de la scène qui s'était passée entre son père et son fiancé. Elle ignorait et elle ignora toujours que Benoît par sa présence avait été la cause directe de l'emportement du malheureux Ambroise. Mais comme elle était pieuse, elle fut soumise.

— J'attendrai, se dit-elle, que la colère de mon père soit passée, — si elle passe jamais, — en tous cas, je n'épouserai personne, si je n'épouse pas celui qui a toute mon affection.

En entrant dans sa chambre restée ouverte tout le jour et imprégnée de l'odeur des plantes balsamiques qu'elle y soignait avec sollicitude, Rose s'assit sur une chaise et faillit fondre en larmes. Que de rêves cette petite mansarde avait vu naître et caresser !

Le matin encore, la jeune fille s'y était levée joyeuse, bondissant à l'espoir du bonheur.

A suivre.